

DATES IMPORTANTES

Diffusion de l'avis public d'élection
8 septembre

Période de mise en candidature
17 septembre au 1^{er} octobre,
avant 16 h 30

Dépôt de la liste électorale
8 octobre

**Envoi par la poste du carton
combinant l'avis d'inscription
et la carte de rappel**
Semaine du 11 octobre

**Commission de révision de
la liste électorale**
19 octobre de 10 h à 18 h
21 octobre de 14 h 30 à 22 h

Vote par anticipation
30 et 31 octobre de 9 h 30 à 20 h

Scrutin général
7 novembre de 9 h 30 à 20 h

RAPPEL DES MESURES SANITAIRES

Lors de ces journées de vote, autant pour le vote par anticipation que le scrutin général, certaines mesures sanitaires devront être respectées à l'intérieur des bâtiments. La Ville sollicite la collaboration de ses citoyens afin de respecter les mesures en place, pour assurer une démarche électorale sécuritaire pour tous.



VOUS NE CONNAISSEZ PAS VOTRE DISTRICT ?

Consultez le villesblg.ca/carte-interactive sous la rubrique Districts électoraux pour visualiser les limites des différents districts.

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

450 461-8000, poste 8105
election@villesblg.ca
Mairie • 204, rue Principale J3N 1M1



Ville de
Saint-Basile-le-Grand
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...



ÉLECTIONS MUNICIPALES

2021

GUIDE DE L'ÉLECTEUR

**Exercez votre
droit de vote!**



villesblg.ca/election

MISE EN CANDIDATURE

Vous souhaitez représenter la population grandbasiloise et prendre des décisions afin d'orienter le bon développement de votre Ville?

La Ville de Saint-Basile-le-Grand invite les résidents éligibles à poser leur candidature pour combler le poste de maire et les postes de conseillers.

Pour être éligible, la personne doit avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale et résider de façon continue ou non sur le territoire de la Ville depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2021.

Pour ce faire, le candidat doit produire une déclaration écrite de candidature et la déposer au bureau de la présidente d'élection, sur rendez-vous, dans les délais prescrits.

Réception des candidatures

Du 17 septembre au 1^{er} octobre,
avant 16 h 30

POUVEZ-VOUS VOTER?

Pour voter, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin et remplir les conditions suivantes, et ce, au plus tard le 1^{er} septembre 2021 :

- Être domicilié sur le territoire de la municipalité et habiter au Québec depuis au moins 6 mois;
- Détenir la citoyenneté canadienne;
- Ne pas être privé de ses droits électoraux (curatelle; coupable de manoeuvres électorales frauduleuses au cours des 5 dernières années);
- Être inscrit sur la liste électorale.

LISTE ÉLECTORALE

Dans la semaine du 11 octobre prochain, l'ensemble des résidents de Saint-Basile-le-Grand recevront un carton combinant l'avis d'inscription et la carte de rappel par la poste. Si votre nom apparaît sur l'avis, vous êtes inscrit.

Dans le cas contraire ou si vous constatez une erreur sur l'avis reçu, vous devez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande d'inscription, de radiation ou de correction.

Particularités

Si le 1^{er} septembre 2021 vous êtes propriétaire, occupant ou copropriétaire d'un établissement d'entreprise ou d'un immeuble depuis au moins 12 mois et que vous n'avez pas déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale comme personne domiciliée, vous pouvez vous y inscrire au plus tard le 3 octobre 2021.

Les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement désirant s'inscrire doivent désigner leur représentant au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants et l'avoir transmis au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 3 octobre 2021.

Prenez note que toute demande d'inscription ou procuration reçue après cette date, mais reçue avant le 21 octobre 2021 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et, par conséquent, sera transmise à la Commission de révision.

Commission de révision de la liste électorale

204, rue Principale
Mardi 19 octobre, de 10h à 18h
Jeudi 21 octobre, de 14h30 à 22h

PIÈCES D'IDENTITÉ VALIDES POUR VOTER

Vous devrez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie
- Permis de conduire
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

VOTE

Le **vote par correspondance** sera offert aux résidents des établissements reconnus ou d'une résidence privée pour aînés, aux personnes dont l'isolement est ordonné ou recommandé par la Santé publique et pour les électeurs qui ne peuvent se déplacer en raison de leur santé physique, ainsi que pour leur proche aidant domicilié à la même adresse.

Le **vote par anticipation** se tiendra les samedi 30 et dimanche 31 octobre, de 9 h 30 à 20 h, à l'école de la Mosaïque, au 105, rue de Montpellier.

Le **scrutin général** se déroulera le dimanche 7 novembre, de 9 h 30 à 20 h, dans différents locaux selon le district.

ANNONCE DES RÉSULTATS



Le 7 novembre, une fois le dépouillement des bulletins de vote complété, les résultats seront annoncés par la présidente d'élection.

Les résultats seront disponibles le soir même au villesblg.ca/election.